MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

Le baccalauréat français international

MARS 2022

Une nouvelle offre de formation

À compter de la rentrée scolaire 2022, l'option internationale du baccalauréat (OIB) évolue et devient le Baccalauréat Français International (BFI). Les élèves de classe de première de la voie générale qui s'engageront en 2022 dans ce dispositif prépareront pendant leurs deux années du cycle terminal cette nouvelle option internationale, en vue de la première session de l'examen BFI en 2024. Cette évolution s'inscrit dans le cadre de la réforme du lycée général et du baccalauréat général qui vise à enrichir et diversifier l'offre des parcours proposés aux élèves.

POURQUOI UN BFI ?

→ Plus de visibilité

Le BFI permet de valoriser le baccalauréat français, d'en renforcer la visibilité et l'attractivité dans le monde, dans une logique de rayonnement.

→ Plus de souplesse

Le BFI est un nouveau dispositif souple et adapté, conçu pour répondre aux attentes de l'ensemble des élèves des sections internationales, dans leur diversité, qu'ils soient scolarisés en France ou dans le réseau des établissements français à l'étranger. Le BFI permet aux élèves de découvrir des enseignements novateurs et ouverts sur le monde. Les élèves qui le souhaitent peuvent suivre une deuxième discipline non linguistique (DNL) et élargir ainsi le champ des enseignements qui leur sont dispensés en langue vivante étrangère puisque toutes les spécialités de la voie générale, hormis « langues, littératures et cultures étrangères et régionales » (LLCER), peuvent être choisies.

→ Renforcer la place des langues

Dans le cadre du Plan langues vivantes, qui vise le plurilinguisme et l'ouverture internationale en plus du français, le BFI constitue un parcours d'excellence linguistique et d'ouverture culturelle qui renforce la place des langues.
Au service du développement de la francophonie à l'international, il offre aussi aux élèves des parcours qui leur permettent de maîtriser plusieurs langues vivantes, à un très bon niveau, répondant ainsi à une demande forte des familles.

→ Une meilleure reconnaissance

La création du BFI a conduit à revoir la place des enseignements internationaux spécifiques.
Il permet une meilleure reconnaissance de la qualité du parcours des élèves, de leur engagement et de leur travail, grâce à une valorisation plus marquée en termes de coefficients et une visibilité sur le diplôme.

→ Une meilleure articulation avec les systèmes d'enseignement supérieur

Les accords bilatéraux ont conduit à revoir avec les partenaires étrangers les conditions de reconnaissance du BFI par les systèmes d'enseignement supérieur et à proposer des aménagements, le cas échéant, pour améliorer celle-ci.

LES GRANDS PRINCIPES

→ La continuité

Le parcours proposé par les sections internationales du cours préparatoire à la classe de seconde est maintenu, et conserve toute sa dimension partenariale. Le BFI, qui repose sur l'architecture globale du nouveau baccalauréat général, remplace l'OIB pour le cycle terminal (classes de première et terminale). Les élèves du BFI suivent un enseignement de et en langue vivante A (LVA) (langue de section) soutenu, visant un niveau C1-C2.
Les classes menant au BFI sont ouvertes également à tous les élèves entrant en classe de première. Leur admission est prononcée par le directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie sur proposition du directeur d'école ou du chef d'établissement qui aura vérifié au préalable l'aptitude des enfants français et étrangers à suivre le type d'enseignement dispensé dans ces sections.
Les sections binationales, les dispositifs bi-langues et les sections européennes et de langue orientale continuent d'exister parallèlement.

→ L'ouverture territoriale et sociale

Le BFI, ouvert uniquement en cycle terminal, a vocation à accueillir de droit les élèves de sections internationales, sur avis du conseil de classe, mais également tous les élèves issus de dispositifs de renforcement linguistique ou que leur parcours a conduit à maîtriser une ou plusieurs langues, après un examen de leur dossier et un entretien. Il doit pouvoir être déployé dans un plus grand nombre d'établissements répartis sur tout le territoire français afin d'offrir cette excellence et cette ouverture à un plus grand nombre d'élèves, y compris en dehors des grandes métropoles.
L'ouverture de ces classes peut être encouragée par exemple dans le réseau Euroscol.
Dans le réseau où la maîtrise des langues est déjà souvent partagée, les classes BFI doivent pouvoir être en nombre plus important que les actuelles sections internationales de cycle terminal, grâce à la souplesse du processus d'ouverture.

→ Les humanités à la française

Les grandes caractéristiques qui font le rayonnement de l'éducation « à la française » y sont confortées : développement de l'esprit critique, des valeurs humanistes et d'une approche méthodique etc. Le BFI renforce cet aspect par un enseignement spécifique de « connaissance du monde » en LVA (langue de section) répondant à ces objectifs (voir encadré).

→ La souplesse des parcours choisis

Les élèves du BFI peuvent s'orienter vers un parcours bilingue, trilingue ou quadrilingue en fonction de l'offre disponible dans l'établissement et des choix opérés par les élèves. Quel que soit le parcours choisi, la langue vivante A reste la langue de section.
À l'horaire de tronc commun s'ajoute un nouvel enseignement spécifique de connaissance du monde en LVA dispensé à hauteur de deux heures hebdomadaires.

QUELQUES COMPLÉMENTS D'INFORMATION :

L'enseignement spécifique de discipline non linguistique (DNL) obligatoire portant sur la discipline histoire géographie ou enseignement scientifique en LVA (langue de section) est maintenu.
Un enseignement intitulé « approfondissement culturel et linguistique », dispensé à hauteur de deux heures hebdomadaires, est introduit et peut porter, au choix, sur la LVA (langue de section) ou la LVB. Lorsqu'il est associé à la LVA, il constitue un enseignement spécifique de 4,5h en classe de première et de 4h en classe de terminale et porte sur un programme de langue dédié permettant aux élèves d'approfondir leur niveau linguistique (C1 vers C2) et leur culture littéraire de la langue de section (LVA).
Lorsque l'offre de l'établissement le permet, l'approfondissement culturel et linguistique peut être adossé à la LVB selon les mêmes modalités.
Enfin, les élèves du BFI peuvent, s'ils le souhaitent et en fonction de l'offre de l'établissement, suivre un enseignement facultatif de discipline non linguistique (DNL) dispensé en LVA (langue de section), LVB ou LVC adossé à l'un de leurs enseignements de spécialité*.
En outre, les élèves peuvent suivre un enseignement optionnel de LVC** (ou de la langue du pays hôte pour les établissements d'enseignement français à l'étranger).

FOCUS SUR L'ENSEIGNEMENT « CONNAISSANCE DU MONDE »

Il repose sur un enseignement articulant histoire des idées et questions géopolitiques, connaissance des enjeux du monde contemporain, culture et civilisation des pays des langues étudiées ainsi que sur un projet avec un partenaire international porté par l'élève.
3 grands portails thématiques parcourant les grands enjeux et questions vives du monde contemporain : Penser la vie ensemble, Habiter le monde, Construire l'avenir déclinés avec chaque partenaire selon le prisme culturel de la langue de la section.

Il associe :
→ un enseignement traditionnel destiné à transmettre aux élèves un contenu culturel et linguistique et la vision des grands enjeux contemporains par les intellectuels des pays de la langue de section ;
→ une démarche de projet engageant l'élève de terminale dans une action concrète et collective en partenariat international et en lien avec le programme dans la langue de la section.

Parcours bilingue

Français + Langue vivante A (langue de section) + Langue vivante B

Tous les enseignements spécifiques au BFI (approfondissement culturel et linguistique, connaissance du monde, discipline non linguistique obligatoire et discipline non linguistique facultative adossée à un enseignement de spécialité*) sont suivis/ dispensés en LVA (langue de section)

Parcours trilingue

(la place de la LVB est renforcée)

Français + Langue vivante A (langue de section) + langue vivante B

La discipline non linguistique obligatoire et l'enseignement de connaissance du monde sont suivis en langue de section

L'enseignement d'approfondissement culturel et linguistique est dispensé en LVB
Il est possible de suivre également une discipline non linguistique facultative adossée à un enseignement de spécialité* en LVB

Parcours quadrilingue

(les places de la LVB et de la LVC sont renforcées)

Français + Langue vivante A (langue de section) + Langue vivante B + Langue vivante C

La discipline non linguistique obligatoire et l'enseignement de connaissance du monde sont suivis en langue de section

L'enseignement d'approfondissement culturel et linguistique est suivi en LVB

L'enseignement optionnel de LVC vient s'ajouter**
Il est possible de suivre également une discipline non linguistique facultative adossée à un enseignement de spécialité* en LVC

L'architecture globale

LES CLASSES DE BACCALAURÉAT FRANÇAIS INTERNATIONAL PRÉPARENT AU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL, MENTION BACCALAURÉAT FRANÇAIS INTERNATIONAL

LES ENSEIGNEMENTS LINGUISTIQUES (OBLIGATOIRES)* :**
➔ Enseignements communs de langue vivante A + Langue vivante B (4,5 heures en classe de première et 4 heures en classe de terminale)
➔ Approfondissement culturel et linguistique (2 heures qui s'ajoutent à l'horaire de LVA ou de LVB en fonction du parcours choisi)
➔ Enseignement de connaissance du monde (2h en LVA, langue de la section)

LES DISCIPLINES NON LINGUISTIQUES :
➔ 1 discipline non linguistique obligatoire parmi histoire-géographie (la moitié du temps d'enseignement - 4 heures - enseigné en LVA) ou enseignement scientifique (1h30 en plus de l'enseignement commun enseigné en LVA)
➔ 1 discipline non linguistique facultative adossée à un enseignement de spécialité* (2h en LVA, LVB ou LVC** en fonction de l'offre disponible et du parcours choisi)

ÉVALUATION AU BACCALAURÉAT :
➔ L'évaluation de l'enseignement d'approfondissement culturel et linguistique se substitue à celle de LVA ou de LVB en fonction de la langue dans laquelle il a été suivi
➔ L'évaluation de l'enseignement de connaissance du monde s'ajoute aux autres évaluations et coefficients
➔ L'évaluation spécifique de la discipline non linguistique obligatoire se substitue à celle de la discipline concernée
➔ L'évaluation spécifique de la discipline non linguistique facultative adossée à un enseignement de spécialité* s'ajoute à l'évaluation de l'enseignement de spécialité concerné

Exemples de parcours d'élèves

1 PARCOURS BILINGUE

Sophie est en première BFI.
Sa discipline non linguistique obligatoire (DNL1) est l'enseignement scientifique.
Dans le cadre des possibilités offertes par le BFI, Sophie a choisi le parcours bilingue conformément aux accords avec le partenaire de la section et à l'offre proposée par son établissement. Elle se voit donc dispenser 3,5 heures hebdomadaires d'enseignement scientifique, dont 1,5h en langue vivante A (langue de section). Elle reçoit également 4,5h hebdomadaires de cours de au titre de l'approfondissement culturel et linguistique en langue vivante A (LVA) et 2h hebdomadaires d'enseignement connaissance du monde, qui lui sont toutes également dispensées en LVA.
Sophie n'a pas choisi de prendre de DNL2 facultative. Elle reçoit donc au total 8 h d'enseignements de et en langue de section (LVA).
Elle se voit aussi dispenser 2 h de langue vivante B (LVB).
Le total horaire global hebdomadaire de Sophie est de 33,5h dont 10h en langues vivantes (LVA+LVB)

2 PARCOURS TRILINGUE

Damien est inscrit en première BFI et sa DNL1 est l'histoire-géographie.
Dans le cadre des possibilités offertes par le BFI, Damien a choisi le parcours trilingue conformément aux accords avec le partenaire de la section et à l'offre proposée par son établissement. Il reçoit 2,5h de cours de langue vivante A (LVA) et 4h d'histoire-géographie, dont 2h en DNL LVA. Il assiste aussi à 2h d'enseignement de connaissance du monde en LVA.
Ceci amène Damien à 6,5h de cours dispensées en langue de section (LVA).
Damien reçoit 4h de cours en LVB en choisissant d'y faire porter l'approfondissement culturel et linguistique. Grâce à l'offre disponible dans son établissement, il assiste aussi à 2h de DNL2 facultative adossées à l'un des enseignements de spécialité** qu'il a choisi en LVB, à savoir la spécialité mathématiques. Il reçoit donc en tout 6h d'enseignement de et en LVB.
Ainsi, le total horaire global hebdomadaire de Damien est de 33h dont 12,5h en langues vivantes (LVA+LVB)

3 PARCOURS QUADRILINGUE

Robin est en terminale BFI.
Sa discipline non linguistique 1 (obligatoire) est l'histoire-géographie.
Dans le cadre des possibilités offertes par le BFI, Robin a choisi le parcours quadrilingue conformément aux accords avec le partenaire de la section et à l'offre proposée par son établissement. Il reçoit 4h d'enseignement d'histoire-géographie, dont 2h en langue vivante A (LVA), 2h de connaissance du monde en LVA et 2h de cours au titre de la langue vivante A (LVA). Son total horaire pour la langue vivante A (langue de section) est donc de 6 h. Il assiste également à 2 h de cours de langue vivante B (LVB), et 2h d'approfondissement culturel et linguistique en LVB. Son total horaire pour sa LVB est donc de 4h.
Dans son établissement, il a la possibilité de suivre un enseignement de spécialité histoire géographie géopolitique et sciences politiques de 6h dont 2h dispensées en langue vivante C (LVC), au titre la discipline non linguistique facultative.
Enfin, Robin se voit dispenser 3h de langue vivante C**. Son total horaire pour sa LVC est donc de 5h. Ainsi, le total horaire global hebdomadaire de Robin est de 35,5h dont 15h en langues vivantes (LVA+LVB+LVC).

---

* À l'exception de la spécialité langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER)
** L'enseignement optionnel de langue vivante C peut également être suivi dans le cadre des parcours bilingue et trilingue
*** Les enseignements spécifiques au BFI sont définis pour amener les élèves au niveau C1 dans la langue de section (LVA)

TEXTES RÉGLEMENTAIRES :

→ Décret n° 2021-1054 du 6 août 2021 modifiant les dispositions du code de l'éducation pour la mise en place des classes menant à l'option internationale du baccalauréat intitulée « baccalauréat français international »
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043914890

→ Arrêté du 6 août 2021 relatif aux sections internationales de classe de seconde et aux classes menant au baccalauréat français international (BFI)
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043915060

→ Arrêté du 24 septembre 2021 fixant le programme de l'enseignement de connaissance du monde pour les classes de première et terminale menant au baccalauréat français international
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044201983

→ Note de service du 15 décembre 2021 relative aux classes de première et de terminale menant au baccalauréat français international à compter de la rentrée scolaire 2022
https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo2/MENE2121403N.htm

POUR EN SAVOIR PLUS :

https://eduscol.education.fr/3043/le-baccalaureat-francais-international-bfi

Délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération (Dreic)

© Photos : Stéphanie Lacombe / MENJS